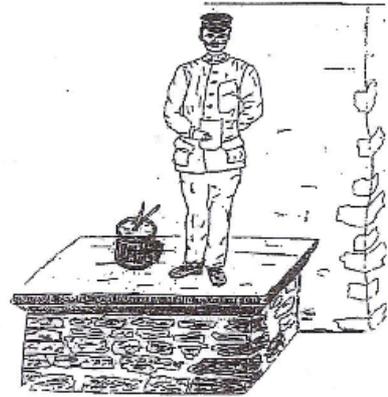


La Babillarde

Cossé-en-Champagne

www.cosseenchampagne.mairie53.fr

Décembre 2016



Chères Cosséennes, chers Cosséens

Cette Babillarde est un peu particulière, puisque c'est l'occasion pour moi de m'adresser à vous pour la première fois en tant que Maire.

C'est avec fierté, mais aussi avec beaucoup d'humilité que j'entre dans cette fonction, car je suis pleinement conscient que l'étendue de la tâche qui m'attend est complexe.

Le 27 octobre dernier, Marie-Claude Morand cédait sa place pour raisons de santé et le conseil municipal par un vote unanime a décidé de me confier les fonctions de premier magistrat.

Je m'engage donc à vous représenter et à préserver au mieux les intérêts de notre commune. La commune et son maire, constituent les premiers échelons de la démocratie locale et selon les statistiques, le maire, reste l'élu préféré des Français.

Je vous remercie pour votre confiance, et c'est donc avec une équipe remaniée que je m'inscris dans l'objectif d'achever le mandat municipal dans un contexte économique et financier difficile, mais que nous avons espoir de voir évoluer.

*Dans l'attente de vous rencontrer personnellement à l'occasion des vœux du maire, **le samedi 14 janvier 2017 à 11 h 00 à la salle des fêtes**, je vous adresse mes meilleurs souhaits à l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An.*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Lacroix', written over a light blue background.

Christian HERBERT, nouveau Maire de Cossé en Champagne



Le 27 octobre 2016, suite à la démission de Marie-Claude Morand pour raison de santé, Christian Herbert est élu Maire de Cossé-en-Champagne.

Âgé de 57 ans, il s'installe à Cossé-en-Champagne le 1^{er} janvier 2014 après 36 années de service en qualité d'officier de gendarmerie. Dès son arrivée sur la commune, il s'engage au service de la collectivité et du milieu associatif.

En 2014, les membres du conseil lui proposent d'aller à la rencontre des Cosséennes et des Cosséens à l'occasion des élections municipales. Élu conseiller municipal, il se voit confier la responsabilité du poste de premier adjoint. Le 27 octobre 2016, il devient le Maire de la commune.

C'est donc avec une équipe remaniée que le conseil municipal s'engage à terminer le mandat confié en 2014.

Visite de Monsieur Frédéric Veau, Préfet de la Mayenne



Le 3 octobre 2016, Monsieur Frédéric VEAU Préfet de la Mayenne s'est rendu en visite à Cossé-en-Champagne où il a été accueilli par les membres du conseil municipal.

Après un déjeuner de travail servi "aux loups gourmands", la visite du Préfet s'est poursuivie à l'école primaire où un échange a pu avoir lieu avec les professeurs des écoles et les élèves.

Par la suite Madame Morand a présenté les peintures murales de l'église. La visite s'est achevée par une réunion débat à la mairie avec les entrepreneurs, les présidents d'associations, et les bénévoles.

Au cours de cette visite, les nombreuses problématiques auxquelles est confrontée la commune ont été abordées : téléphonie mobile, "désertification" médicale, divagation de certains animaux, participations financières des communes au fonctionnement de l'école, baisse des dotations financières des communes... Le Préfet a précisé la position de l'état sur l'ensemble des problématiques évoquées. Il a assuré en outre l'ensemble des élus et des personnes présentes qu'il resterait attentif aux besoins de la commune de Cossé-en-Champagne.

Les nouvelles activités périscolaires

Les activités périscolaires ont repris à la rentrée. Trois activités ont cessé : la calligraphie, la photographie et la boxe française, mais de nouvelles activités ont été mises en place. Il s'agit des jeux de scrabble et de belote. De plus des ateliers de pâtisserie sont désormais ouverts avant chaque période de vacances.

Toutes les autres activités ont été reconduites :

- Lire et faire lire, cartonnage, jardinage – bricolage, espace Ludique et bibliothèque, initiation au théâtre, découverte du patrimoine, chant.

Depuis la rentrée, une participation annuelle de 15€ par enfant a été demandée aux familles afin de participer aux frais d'achat des fournitures. C'est avec regrets que nous avons enregistré la cessation d'activité de trois bénévoles : Charles Herbert, Janine et Pierre Monier, mais nous nous réjouissons d'en accueillir trois nouveaux : Heidi Cohen, Michel Binet et Monique Dumez.

Merci à toutes et à tous les bénévoles qui œuvrent au quotidien dans l'intérêt des enfants et sans qui les activités périscolaires ne pourraient être organisées.

Organisation des Vœux du Maire 2017

La cérémonie des vœux du Maire à la population de la commune de Cossé-en-Champagne sera organisée **le samedi 14 janvier 2017 à 11h00 à la salle des fêtes.**

Vous êtes cordialement invités à cette manifestation qui constituera une occasion conviviale d'échange.

Le premier cyclo-cross de Cossé-en-Champagne

Dimanche **22 janvier 2017**, Le premier cyclo-cross du pays de Meslay-Grez sera organisé au plan d'eau de Cossé-en-Champagne. Romain Bastien, président du comité des fêtes et licencié de la Fédération française de cyclisme est à l'initiative de cet événement avec le soutien technique de son club : l'Avenir cyclisme de la vallée de la Sarthe.

Romain Bastien, âgé de 37 ans, a gagné de nombreuses compétitions dont quatre en cyclo-cross dans la Sarthe, catégorie senior. Il pratique le cyclisme depuis 20 ans et il a participé au tour de Côte d'Ivoire en 2013, et au tour de Guyane au mois d'août dernier.

L'organisation de l'épreuve nécessite un budget de 1500€ et le comité des fêtes organisateur recherche des sponsors.

Cette course départementale de 17kms devrait rassembler entre 150 et 200 compétiteurs et environ 500 spectateurs sont attendus.

L'organisation de cette manifestation nécessitera l'interruption de la circulation routière sur la RD 130 (route de Plaisance), une déviation sera mise en place.

Communication du Club des Aînés

Le repas de Noël aura lieu le **10 décembre 2016** « aux Loups Gourmands ». L'assemblée générale du club sera organisée le **26 janvier 2017** à la salle des aînés. Monique Dumez, présidente du club et les membres du bureau annoncent leur cessation de fonction et recherchent des volontaires pour reprendre la direction du club dans le cadre de la Fédération en Mouvement.

Décisions essentielles du conseil municipal

En séances des 27 octobre et 10 novembre 2016.

A la suite de l'arrêté préfectoral du 04 octobre 2016 autorisant Mme Morand à démissionner de sa fonction de maire :

Après avoir remercié l'ensemble des conseils municipaux avec lesquels elle a travaillé depuis 2001. Madame Marie-Claude MORAND, Maire démissionnaire et doyenne des membres du conseil municipal, invite l'ensemble du conseil à procéder à l'élection du maire au titre de l'article L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Élection du Maire

Seul Monsieur Christian HERBERT se présente à la candidature de maire. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants	11
Bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de bulletins	11
Nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6
Christian HERBERT	11

Monsieur Christian HERBERT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et immédiatement installé.

Fixation du nombre des adjoints

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger (Art. L 2122-2 du CGCT). Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ; Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif minimum de 1 et maximum de 3 adjoints. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents à main levée : d'approuver la création d'un poste d'adjoint au maire.

Élection de l'adjoint

Monsieur le Maire fait part des missions dévolues aux adjoints : Coopérer, remplacer le maire au pied levé et disposer d'une grande disponibilité. Seul Monsieur Roland OGER se présente à la candidature pour le poste d'adjoint. Il est procédé à l'élection de l'adjoint.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants	11
Bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de bulletins	11
Nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6
Roland OGER	11

Monsieur Roland OGER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

Tempête du 13 septembre 2016 - Dégâts causés.

La tempête du 13 septembre 2016 a provoqué des dégâts sur les toitures des bâtiments communaux (école, église, ancien hôtel). Un devis a été présenté par le couvreur Thierry Lecornué de Brûlon pour un montant de 2207.52 € TTC.

Une déclaration de sinistre a été faite auprès de l'assureur GROUPAMA, lequel prélève une franchise de 800 €.

Des infiltrations d'eau ont également été constatées dans la salle des fêtes au niveau des panneaux photovoltaïques.

Le syndicat d'électricité (SDEGM) propriétaire des panneaux a été contacté et va faire le nécessaire pour réparer la toiture et les dommages occasionnés.

Vol avec effraction dans les locaux de la mairie

Les locaux administratifs de la mairie ont fait l'objet d'un vol avec effraction dans la nuit du samedi 29 octobre 2016. Les cambrioleurs ont forcé une des fenêtres pour pénétrer dans la mairie et on dérobé de l'argent. Monsieur Wilfrid Oger, menuisier, a été sollicité pour réparer et renforcer la fermeture de la fenêtre, le coût de la réparation est estimé à 40 €.

Travaux d'égagage et d'aménagement sur le Treulon

Le syndicat Erve et Treulon poursuit les travaux entrepris l'an passé sur le ruisseau du Treulon.

Les travaux consistent en un égagage des arbres sur les rives et en la construction d'abreuvoir pour les animaux afin de préserver l'état des berges.

Droit de préemption urbain pour la vente du bien immobilier 11 rue des Fours à Chaux

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 05 mars 2015 instituant le droit de préemption,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide de ne pas préempter les biens immobiliers sis 11, rue des Fours à Chaux.

Les inscriptions sur les listes électorales : Pensez-y !

L'année 2017 sera riche en rendez-vous électoraux. Les Français seront appelés à s'exprimer lors des élections présidentielles les dimanches 23 avril et 7 mai 2017, et les dimanches 11 et 18 juin 2017 pour les élections législatives.

Quand devez-vous vous inscrire ? Avant le 31 décembre 2016

Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais vous ne pouvez voter qu'à partir du 1^{er} mars de l'année suivante (après la révision annuelle des listes électorales). Par exemple, pour pouvoir voter en 2017, il faut avoir fait la démarche avant le 31 décembre 2016.

Association des anciens combattants d'AFN – Association pour le devoir de mémoire

La commémoration de l'Armistice a été organisée à Bannes le 6 novembre 2016. L'office religieux célébré par le Père Charles a été suivi d'un hommage au monument aux morts avec dépôt de gerbe. Une centaine de personnes s'est ensuite rassemblée et a pu échanger lors du vin d'honneur servi dans la nouvelle salle des fêtes de Bannes.

Date à retenir :

L'assemblée générale de l'Association des anciens combattants d'AFN – Association pour le devoir de mémoire, sera organisée à la salle des fêtes de Bannes le samedi 4 février 2017 à 15h00

Nouveau dans votre secteur

DUTERTRE Paysage
Entretien Espaces Verts
06 47 27 51 39

Entretien ponctuel • Entretien annuel

- Tonte • Débroussaillage • Scarification
- Taille des végétaux
- Entretien de massifs • Desherbage
- Nettoyage haute pression
- Préparation de sols
- Traitement phytosanitaire
- Évacuations des déchets verts

Services à la personne
50% déductibles des impôts

Yann DUTERTRE
Le Mineray - 53340 Cossé-en-Champagne
Entretien à domicile dans vos régions Sarthe et Mayenne. dutertre.yann@orange.fr

Communiqué du comité des fêtes

Le comité des fêtes a investi cette année 1400 € dans les décorations de Noël pour illuminer le bourg. Les illuminations ont été mises en place le 3 décembre avec l'aide des conseillers municipaux dans une très bonne ambiance. La prochaine animation sera très sportive, puisqu'il s'agit du premier cyclo-cross organisé à Cossé le 22 Janvier. Il y aura des courses à partir de midi pour les plus jeunes licenciés FFC pour se terminer à 15 H avec la course des seniors - espoirs. Nous sommes toujours à la recherche de sponsors pour boucler le budget de cette manifestation. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues à partir de 9 h au plan d'eau le samedi 21 pour tracer le circuit (veuillez m'informer de votre présence pour organiser l'intendance). Le comité des fêtes vous souhaite de joyeuses fêtes.

Le président Romain Bastien



Les Loups Gourmands vous souhaitent de très belles fêtes de Noël Et vous proposent quelques nouveaux services:

- Vous y trouvez depuis quelques mois "un point Vert" Crédit Agricole. Il s'agit d'un distributeur de billets pour les détenteurs de Carte Bleue Crédit Agricole.

- A la demande de certaines, Les Loups Gourmands vous ouvrent les portes pour un moment Tricot Venez avec aiguilles et pelotes le mardi après-midi de 15 à 17h.

Vous tricotez ensemble, deux heures pour vous, pour discuter et refaire le monde en tricotant.

- Dans le même esprit, mais avec une professionnelle je vous propose des moments de création : autour de la peinture et de ses techniques ou en utilisant toutes les matières innovantes des loisirs créatifs. Colette nous proposera une date pour nous rencontrer et construire ensemble un planning de créations.

- Et pour mettre de la bonne humeur dans notre village je vous propose des dimanches après midi dansants.

L'équipe des Loups Gourmands vous adresse à tous, tous mes vœux de bonheur pour cette nouvelle année qui pointe son nez.

Prochainement du nouveau dans votre espace propreté

Afin de faciliter vos démarches et contribuer à l'amélioration du tri sélectif, la commune de Cossé-en-Champagne sera bientôt dotée d'un nouveau conteneur destiné à recevoir le carton.

Un nouvel affichage rappelant les modalités de répartition des déchets dans les différents conteneurs a été mis en place.

Stop aux incivilités !

En matière de déchets ménagers, la communauté de communes a toujours opté pour une politique de sensibilisation et de prévention. Malgré cela, alors que la grande majorité des habitants adopte un comportement responsable et utilise à bon escient les espaces propreté, les agissements d'une minorité exaspèrent les utilisateurs des espaces, le personnel communal en charge de l'entretien des sites, le personnel intercommunal en charge de la collecte, et les élus. Merci à vous de garder ces espaces propres pour le plus grand confort de tous.

Lâcher de truites à Cossé-en-Champagne

C'est par une journée radieuse que le 17 septembre 2016, l'Association de pêche du plan d'eau a organisé un lâcher de truites. Les nombreux amateurs présents ont pu s'adonner à leur discipline favorite et profiter d'un moment de convivialité autour du barbecue et de la buvette.